Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ? Le vote à distance de 1992 à 2012

Etienne Smith

▶ **To cite this version:**

Etienne Smith. Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ? Le vote à distance de 1992 à 2012. Afrique Contemporaine, 2015, 10.3917/afco.256.0051 . halshs-02469835

HAL Id: halshs-02469835
https://shs.hal.science/halshs-02469835

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

SÉNÉGAL, LA DIASPORA FAIT-ELLE L'ÉLECTION ?

Le vote à distance de 1992 à 2012

Etienne Smith

De Boeck Supérieur | « Afrique contemporaine »

2015/4 n° 256 | pages 51 à 72

ISSN 0002-0478
ISBN 9782807300767

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

http://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2015-4-page-51.htm

---

Pour citer cet article :

Etienne Smith, « Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ? Le vote à distance de 1992 à 2012 », *Afrique contemporaine* 2015/4 (n° 256), p. 51-72.
DOI 10.3917/afco.256.0051

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.
© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Sénégal, la diaspora fait-elle l'élection ?
Le vote à distance de 1992 à 2012

Étienne Smith

Depuis 1992, le Sénégal a acquis une longue expérience du vote de ses ressortissants à l'étranger. Ce texte étudie la genèse de l'électorat externe, notamment la construction d'un corps électoral externe le plus représentatif possible. Puis, il propose de nuancer l'idée reçue selon laquelle la diaspora « fait » l'élection, sans exclure cependant les effets de cette croyance partagée sur les stratégies d'acteurs. L'impact de la diaspora sur l'élection est finalement plus symbolique que quantitatif.

Mots clés : Sénégal – Élections – Diaspora – Transfert de normes – Participation – Démocratie

Les études sur les migrations sénégalaises sont abondantes[1]. Curieusement, cependant, les pratiques électorales transnationales des Sénégalais émigrés sont longtemps restées un hors-champ tant des études sur le vote au Sénégal que des études sur les migrations, hormis quelques exceptions[2]. À ce jour, il n'existe pas d'enquête, comparative et sur la durée, du vote des Sénégalais expatriés. Pourtant, le Sénégal fait partie des tout premiers pays d'Afrique subsaharienne à avoir accordé à ses ressortissants vivant à l'étranger le droit de vote pour les élections présidentielles et législatives, dès 1992. Entre 1993 et 2012, la diaspora a ainsi participé à quatre élections présidentielles[3]. Par ailleurs, l'expertise du Sénégal en matière de vote externe est reconnue dans la région et à l'origine de la circulation de savoir-faire électoral[4].

Dans cette étude, j'analyse tout d'abord la légitimation et la fabrique du vote externe, interrogeant notamment les efforts déployés et les limites rencontrées dans la construction d'un corps électoral externe le plus représentatif possible. Dans un second temps, je propose de nuancer fortement l'idée répandue selon laquelle la diaspora « fait » l'élection ou influence de façon déterminante le scrutin dans le pays d'origine. L'article invite au contraire à préciser et à recontextualiser le poids réel de la diaspora en restituant l'ensemble des dimensions possibles de l'influence, au-delà des seuls transferts monétaires ou consignes de vote qui ont accaparé l'attention des analystes.

Étienne Smith est chercheur au sein de la chaire d'études africaines comparées (EGE-Rabat) et chercheur associé au CERI (Sciences Po). Ses recherches portent notamment sur les élections au Sénégal et le vote des Sénégalais de l'étranger.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

La fabrique du corps électoral des « Sénégalais de l'extérieur »

La légitimation du vote à distance. L'histoire détaillée de la reconnaissance du vote des ressortissants sénégalais de l'extérieur reste à écrire. Pourquoi d'ailleurs le Sénégal fait-il figure de précurseur en la matière en Afrique ? Tout d'abord, on peut faire l'hypothèse que l'héritage de son histoire politique coloniale, traversée de luttes politiques et controverses juridiques sur la question des droits politiques et civils des *originaires* des Quatre Communes, a représenté une forme de précédent et d'horizon du possible. L'un des débats, à partir de la fin de la Première Guerre mondiale, a porté sur l'interprétation de la loi Blaise-Diagne de 1916 sécurisant la citoyenneté des originaires « et de leurs descendants », en particulier la possibilité pour les originaires sénégalais résidant dans le reste de l'Afrique occidentale française de conserver leur droit de vote à l'extérieur des Quatre Communes, à l'instar des métropolitains et des métis[5]. Formulée par les représentants des originaires sénégalais, qui s'appuyaient sur une conception du droit de vote affranchi de la condition de résidence et « transportable » hors des Quatre Communes, mais contestée par l'administration coloniale, arc-boutée sur le principe de résidence et remettant en cause la portée concrète de la loi Diagne par des restrictions résidentielles, cette doléance peut se lire comme la première revendication de « citoyenneté à distance » dans l'histoire du Sénégal[6].

Cette singularité historique mise à part, le contexte de démocratisation, entamé à la fin des années 1980, explique la reconnaissance de ce droit de vote externe[7]. À la suite des élections contestées de 1988, le président Abdou Diouf fait des concessions à l'opposition et engage une réforme du code électoral pour des élections plus consensuelles. Le nouveau code électoral, voté en 1992, est le fruit de ces négociations. Parmi les innovations marquantes figurent la systématisation de l'isoloir, la représentation des partis dans les bureaux de vote,

1. Je remercie Thibaut Jaulin, Hélène Combes, Lucie Bargel, Mamadou Diouf et Chris Beauchemin pour leurs commentaires sur des versions antérieures de ce texte. Je remercie également Vincent Foucher, Jean-Philippe Dedieu, Souleymane Bachir Diagne, Momar-Coumba Diop et Emmanuelle Bouilly pour la communication de données de la Commission électorale nationale autonome sur les élections de 2007 et 2012.

2. Salzbrunn (2002), Salzbrunn (2005), Vengroff (2007), Jones (2007), Beck (2008, p. 197-219), Dedieu *et al.* (2013).

3. La participation aux élections législatives n'est pas étudiée dans le cadre de cet article, faute de données consolidées.

4. Voir la visite de travail d'une délégation de la CENI du Burkina Faso à Dakar le 22 août 2013 (Rapport CENA du Sénégal, 2013 : 66).

5. Voir notamment Guèye (1921, p. 28), Johnson (1971, p. 209), Diouf (1998), Coquery-Vidrovitch (2001, p. 289-290). Plus largement, il serait intéressant de creuser les intersections possibles entre les débats contemporains sur le vote à distance et les débats des années 1950 autour de la « citoyenneté impériale » (Cooper, 2014).

6. Il ne s'agissait certes pas d'un droit de vote exercé à distance, puisque le citoyen *originaire* devait revenir dans les Quatre Communes pour exercer son droit de suffrage, ni même un droit « à l'étranger », puisque l'intérieur de l'AOF n'était pas juridiquement un pays étranger. Les élections dans les Quatre Communes avaient néanmoins une audience dans toute l'AOF. En 1914, lors de sa première élection comme député, Diagne reçut des lettres de félicitations de Sénégalais expatriés au Dahomey, Guinée et Côte d'Ivoire qui n'avaient pas pu prendre part au vote (Johnson, 1971, p. 172). À partir de 1920, à défaut de prendre part à l'élection du député du Sénégal, les citoyens originaires des Quatre Communes expatriés en AOF participent à l'élection des représentants au Conseil supérieur des colonies dans leur territoire de résidence, au même titre que les métropolitains et métis.

7. Sur le contexte régional (adoption au Mali et au Cap-Vert également en 1991 et 1992), voir l'introduction de ce numéro.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

l'abaissement de l'âge conférant le droit de vote de 21 à 18 ans, l'établissement d'une commission électorale indépendante, et le droit de vote des Sénégalais de l'extérieur (Vengroff, 2007).

La crise économique qui frappe durement le Sénégal depuis la fin des années 1970 a rendu les émigrés incontournables, la diaspora constituant déjà une importante source de devises à l'époque. Si le régime Diouf tente de renouveler sa légitimité en faisant appel à la diaspora, les partis d'opposition comptent aussi tirer profit de ce nouvel acteur politique pour étendre leur électorat et chercher un soutien financier crucial pour la campagne électorale. Enfin, une partie importante de la classe politique a fait ses études à l'étranger (en France dans son immense majorité pour cette génération) et est donc familière des situations d'émigration, y compris sur le plan familial. Le personnel politique fut donc doublement sensibilisé à cette question, et la diaspora particulièrement politisée et active à la fois dans la vie politique du pays d'origine – avec la création ancienne d'antennes à l'étranger des partis politiques sénégalais – et du pays d'accueil selon une logique cumulative de l'engagement politique[8]. Au total, dans le cas sénégalais, les trois facteurs recensés par Hartmann (2015), expliquant l'instauration du droit de vote externe en Afrique – démocratisation, importance économique de la diaspora, rôle des partis politiques – se sont combinés.

Parallèlement, la création d'institutions chargées de relayer les doléances des Sénégalais émigrés a accompagné ce processus d'instauration du droit de vote externe. La première étape de l'institutionnalisation de la relation avec la diaspora fut la création d'un poste de ministre délégué chargé des Émigrés dès 1984 (Fall, 2010, p. 82), suivie de la mise en place en 1991 d'un Comité de coordination de la politique en faveur des émigrés, en charge de l'assistance logistique et administrative aux émigrés[9].

En 1993, tournant décisif, la Direction des Sénégalais de l'extérieur est créée au sein du ministère des Affaires étrangères[10], toujours chargée de l'assistance administrative aux émigrés (rapatriement, formalités consulaires, appui au retour, information, etc.), puis de la préparation du recensement et du vote des Sénégalais de la diaspora. Enfin, en 1995 est créé un organe à vocation consultative, le Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur[11].

À l'origine, l'option d'une représentation parlementaire spécifique des Sénégalais de l'extérieur n'a pas été retenue. En revanche, en 1999, lors de la création du Sénat – fruit de la volonté d'approfondir la politique de décentralisation, mais aussi de « caser » une clientèle politique en amont des élections –, la représentation de la diaspora figurait explicitement dans l'exposé des motifs. Trois sièges seront effectivement réservés pour des représentants des Sénégalais de l'extérieur (Jones, 2007, p. 130). Ce Sénat éphémère, mélange d'élection et de cooptation par l'exécutif, et fortement contesté par l'opposition lors de sa création, sera aboli par le nouveau président Wade à la faveur de la nouvelle constitution votée par référendum en 2001[12]. Au sein de la nouvelle Assemblée nationale, mise en place en 2001, un siège de député est finalement réservé à

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

la diaspora. Cependant, le « député des Sénégalais de l'extérieur » n'est pas élu directement par la diaspora, mais sur la liste nationale[13].

Les élections à l'échelle mondiale : une géographie mouvante. La fabrique de l'électorat extérieur peut prendre des formes différentes[14]. Dans le cas sénégalais, deux critères furent retenus pour la tenue d'un scrutin : la présence d'une représentation diplomatique sénégalaise et le seuil minimal de 500 inscrits sur les registres de l'ambassade ou du consulat. En raison de l'extension conséquente du réseau diplomatique sénégalais dans le monde – bien que revu à la baisse au cours des années 1980 pour des raisons budgétaires –, cette géographie institutionnelle n'était pas si restrictive en soi. Les vrais obstacles étaient ailleurs : le faible enregistrement des émigrés auprès de leurs ambassades, le manque d'information, le coût des déplacements auprès du consulat et l'isolement de certains émigrés à une époque où Internet n'en était qu'à ses premiers balbutiements.

Après la première expérience de 1993, quinze pays furent retenus pour l'élection de 2000, dessinant une carte électorale de la diaspora assez prévisible : Afrique de l'Ouest, Gabon, Europe de l'Ouest, Arabie Saoudite et États-Unis[15]. En effectifs, l'Afrique concentrait en 2000 les trois quarts des électeurs de la diaspora, l'Europe un cinquième. L'Afrique de l'Ouest se distinguait nettement, la Gambie et la Côte d'Ivoire représentant à elles seules près de la moitié de l'électorat expatrié.

En 2007, la clause minimale de 500 inscrits fut abaissée à 200, et des efforts conséquents de recensement de la diaspora furent entrepris, occasionnant une démultiplication du nombre de pays représentés, passant de 15 à 38. La diaspora d'Afrique centrale et australe, et celle d'Afrique du Nord, était enfin représentée. On observe surtout un basculement des principaux effectifs

8. Voir Dedieu *et al.* (2013) sur l'engagement politique cumulatif (et non substitutif) des émigrés sénégalais entre pays d'accueil et pays d'origine (conforme en cela au reste de la population d'origine immigrée en France par exemple, voir Tiberj, Simon, 2012, p. 10-11).
9. Décret n° 91.41 du 16 janvier 1991.
10. Cette Direction des Sénégalais de l'extérieur deviendra en 2003 un véritable ministère des Sénégalais de l'extérieur. Lors de la présidentielle de 2000, les candidats Diouf et Wade en avaient fait une promesse de campagne auprès de la diaspora.
11. Décret n° 95-154 du 9 février 1995 portant création du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur. Ses membres ne seront élus qu'en 1998 et le Conseil siégera en 1999 avant de connaître une phase de « paralysie » et de « léthargie », faute de moyens, selon les propres termes du décret n° 2010-241 du 1er mars 2010 mettant en place un nouveau Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur. Voir *Journal officiel*, n° 6534, samedi 3 juillet 2010. La répartition géographique des 60 membres élus en 1998 était la suivante : Afrique (30), Europe (16), Amériques (7), pays arabes (6), Asie (1).
12. Le nouveau Sénat créé en 2007, puis supprimé à nouveau en 2012, comptait quatre représentants de la diaspora dans le contingent des 65 sénateurs nommés par le président de la République (contre 35 membres élus au niveau départemental).
13. Le scrutin législatif au Sénégal combine scrutin majoritaire départemental et scrutin proportionnel national. Le vote de l'électorat expatrié est comptabilisé pour le scrutin de liste national, et un député de la majorité élue ensuite désigné pour être le « député des Sénégalais de l'extérieur ».
14. Voir Bauböck (2007), IDEA (2007), Collyer, Vathi (2007), Lafleur (2013), Collyer (2014). Pour une comparaison des cas africains, voir Iheduru (2011), Hartmann (2015), Ahanda (2015) et l'introduction de ce numéro d'*Afrique contemporaine*.
15. En raison du manque de données détaillées permettant une analyse comparative, l'élection de 1993 n'est pas présentée dans cette section.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Évolution du corps électoral à l'étranger (2000-2012)

2000

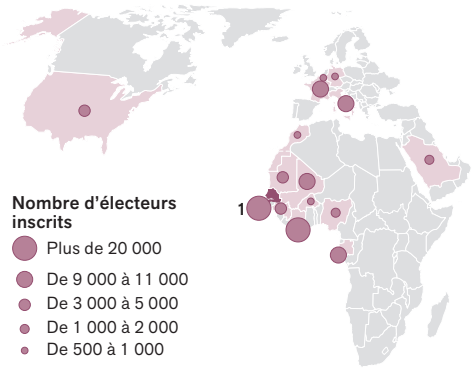

1. Gambie

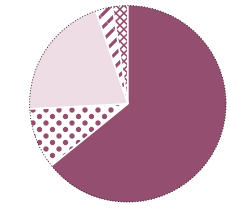

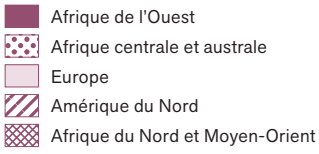

2007

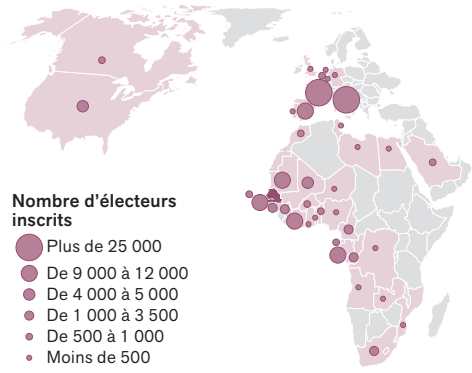

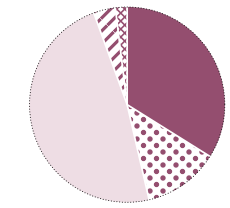

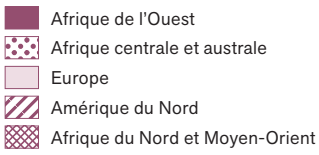

2012

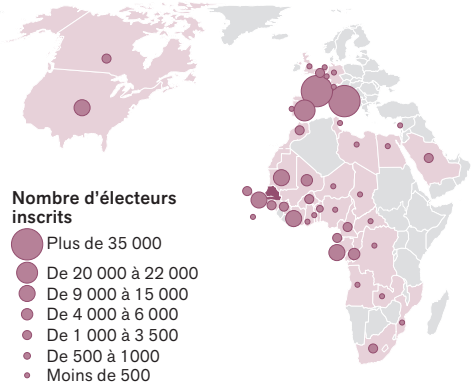

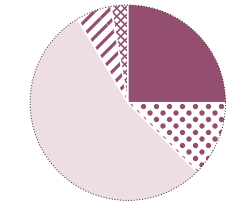

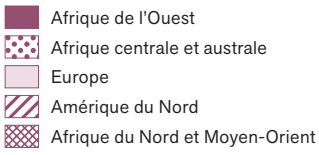

Sources : Étienne Smith ; CENA Sénégal.

Entre 2000 et 2012, le nombre d'électeurs sénégalais inscrits à l'étranger a doublé, mais la répartition mondiale a fortement évolué. L'Europe de l'Ouest a progressivement supplanté l'Afrique, pour devenir majoritaire au sein de l'électorat externe, alors que l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient ont connu une forte croissance du nombre d'électeurs. L'Asie et l'Amérique latine demeurent les grands absents de la carte électorale externe.

Édigraphie, 07/2016.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

de la diaspora inscrite de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, en valeur absolue comme relative. L'Afrique de l'Ouest perd près de 20 000 électeurs, ne représentant plus qu'un tiers de l'électorat. Cette fois-ci, la France, l'Italie et l'Espagne pèsent, à elles seules, pour près de la moitié des effectifs. France et Italie doublent leurs effectifs et l'Espagne fait une entrée remarquée, devenant la 6e circonscription sur 38 en effectifs d'inscrits pour sa première participation.

Cette géographie mouvante de l'électorat externe se stabilise partiellement lors de l'élection de 2012. 42 pays sont retenus, soit seulement 4 de plus qu'en 2007 (Suisse, Liban, Centrafrique, Tchad). L'Europe confirme sa prépondérance et les « poids lourds » de 2007 (France, Italie, Espagne) doublent à nouveau leurs effectifs, tout comme les zones Amérique du Nord et Afrique du Nord/Moyen-Orient[16].

Dans l'ensemble, l'effort d'inclusion électorale de la diaspora a été considérable, notamment à partir de 2007, certaines circonscriptions disposant d'un bureau de vote malgré des effectifs minuscules d'inscrits (moins de 200 inscrits pour les Pays-Bas, le Tchad ou le Luxembourg). Au total, ce sont près de 651 bureaux de vote qui ont été ouverts en 2012 pour les électeurs de l'extérieur, ce qui représente un coût non négligeable (expédition du matériel électoral, mobilisation du personnel des consulats, missions de la Commission électorale autonome, etc.)[17]. Or, l'accessibilité du lieu de vote comptant pour beaucoup dans la participation, l'effort de l'État sénégalais pour rendre ce scrutin accessible à sa diaspora est assez remarquable à l'échelle mondiale.

La variété des lieux retenus comme bureaux de vote témoigne de cette volonté d'organiser un vote global de proximité, loin de se limiter aux ambassades et consulats (quand la législation locale le permet) : écoles, centre communautaires ou associatifs, salles municipales, sièges d'associations religieuses (*dahiras*). Trois bureaux de vote ont par exemple été installés au Mozambique pour un total de moins de 200 inscrits dans le pays, pas moins de cinq bureaux de vote établis pour les Canaries (chaque île disposant du sien), trois bureaux de vote pour les Baléares ou la Sardaigne. Le Sénégal est, semble-t-il, le pays qui ouvre le plus grande nombre de bureaux de vote à l'étranger pour le vote de sa diaspora[18].

Néanmoins, les problèmes n'ont pas manqué. Depuis 2000, à chaque élection des électeurs expatriés ont régulièrement mis l'accent sur les insuffisances du système, l'opposition dénonçant une délivrance des cartes au compte-gouttes ou donnant la priorité aux sympathisants du pouvoir sortant (en 2000 et 2007 notamment), un manque d'information, des problèmes

16. Voir le « Repère » sur le Sénégal dans ce numéro pour plus de détails sur la carte électorale et les comparaisons possibles avec les données migratoires.
17. On comptait par exemple pas moins de 99 bureaux de vote en Italie, 79 en France, 76 en Côte d'Ivoire, 70 en Espagne et 35 au Gabon. Ces 651 bureaux de vote dévolus à la diaspora sont à rapporter aux 11 904 bureaux ouverts au Sénégal.
18. À comparer avec les 398 bureaux de votes ouverts pour le vote du million d'Algériens de l'étranger en 2014 (« Ils sont plus d'un million d'électeurs : les Algériens de l'étranger ont commencé à voter hier », *Le Quotidien d'Oran*, 13 avril 2014), et les 400 bureaux environ ouverts pour le vote des 720 000 Tunisiens de l'étranger en 2011 (Jaulin, 2014).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Les lieux du vote à l'étranger

Bureaux de vote ouverts pour les Sénégalais de l'étranger lors de la présidentielle de 2012

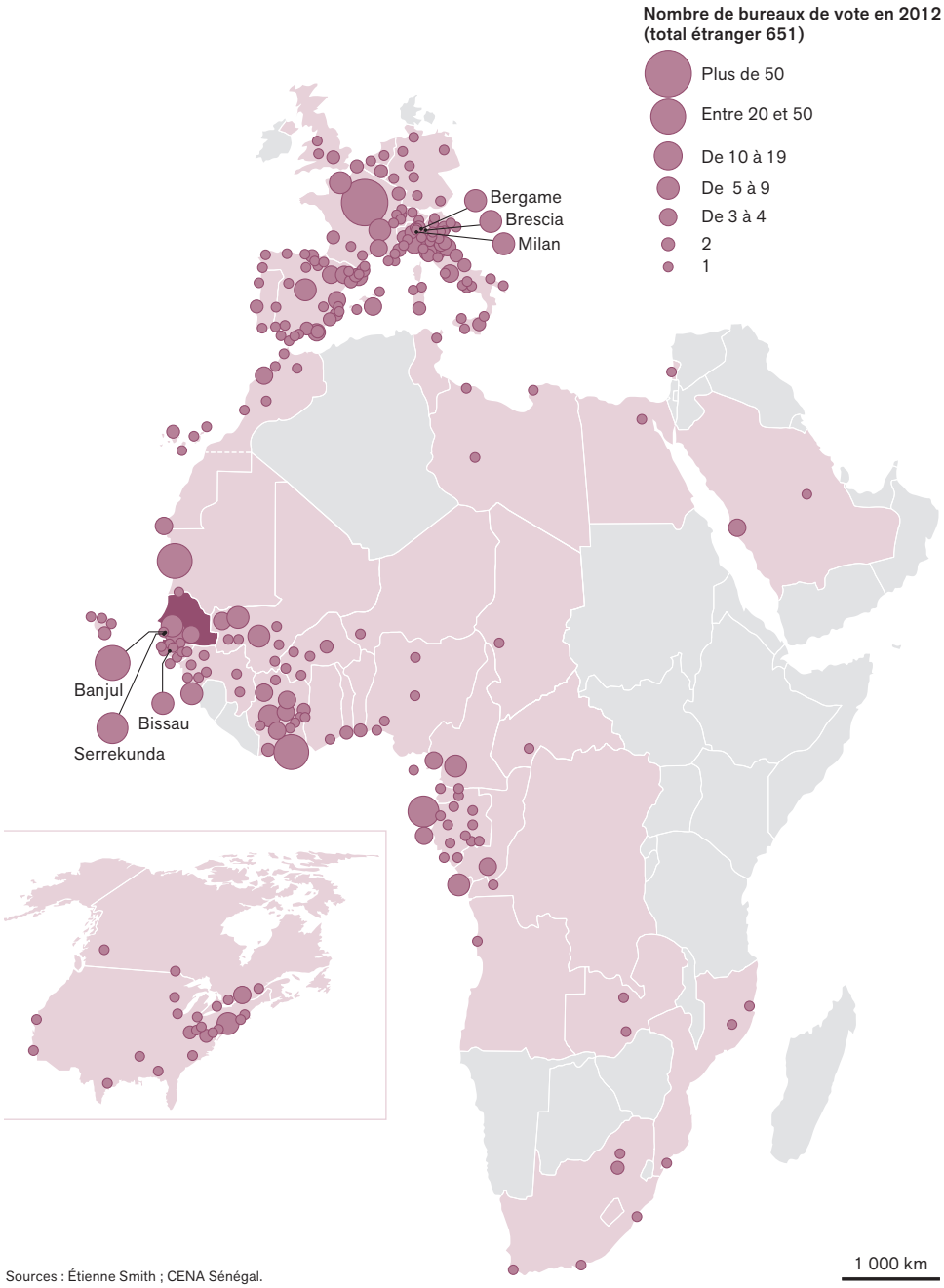

Sources : Étienne Smith ; CENA Sénégal.

Afin d'encourager la participation, de nombreux bureaux de vote (651) ont été ouvert dans les 42 pays retenus pour le scrutin présidentiel de 2012, avec parfois un très faible nombre d'inscrits. La géographie des lieux du vote révèle la présence sénégalaise enregistrée par pays mais aussi les règles différentes selon les pays hôtes pour la tenue d'un scrutin étranger : très décentralisée en Italie ou en Espagne par exemple contre une France plus centralisatrice en la matière.

Édigraphie, 07/2016.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

logistiques, des listes incomplètes ou des erreurs d'inscription ayant empêché un nombre important d'émigrés de s'inscrire ou de pouvoir voter[19]. Même la démultiplication des bureaux de vote, effort louable de proximité, n'est pas sans incidence sur les enjeux de transparence du scrutin en raison de la difficulté pour les partis d'avoir des représentants dans autant de bureaux de vote dans le monde. Enfin, des communautés non retenues dans le fichier électoral dénoncent la rupture d'égalité entre Sénégalais de l'extérieur, l'égal exercice du droit de vote des Sénégalais de l'extérieur n'étant effectivement pas assuré[20]. Inversement, dans son rapport de 2009, la Commission électorale nationale autonome (CENA) s'est ouvertement interrogée sur la pertinence du maintien du vote des Sénégalais de l'étranger eu égard aux coûts importants de l'opération (notamment les commissions itinérantes d'inscription) et à la faible participation observée, jugée insuffisante par la CENA[21].

La diaspora fait-elle l'élection ?

Quel poids électoral pour la diaspora ? Rapporté aux effectifs de l'ensemble du Sénégal, la diaspora représente une proportion modeste de l'électorat : 3,9 % du corps électoral en 2000, 2,8 % en 2007, 3,6 % en 2012. Ces variations, et notamment la baisse du poids relatif de la diaspora en 2007, s'expliquent par la refonte du fichier électoral intervenu en amont de l'élection de 2007. Les effectifs d'inscrits de la diaspora ont doublé en valeur absolue entre 2000 et 2012, mais le corps électoral dans son ensemble a lui aussi doublé entre 2000 et 2007[22]. En valeur absolue, la diaspora n'en demeure pas moins une composante de l'électorat à ne pas négliger, l'équivalent d'une région moyenne, d'un département moyen ou d'une ville importante. En 2000, avec ses 106 000 inscrits environ, la diaspora est le 7e département sur 32, juste derrière le département de Thiès (114 000 inscrits), et représente tout de même un tiers du département de Dakar et ses 320 000 inscrits (Jones, 2007, p. 134). En 2012, la diaspora et ses 200 000 inscrits environ se classent toujours 7e sur 45 départements. Si on raisonne en termes de région, c'est la 8e région sur 15.

19. Dans les litiges soumis au Conseil constitutionnel après l'élection figure généralement des circonscriptions de la diaspora. En 2007, les partis d'opposition à Wade ont par exemple demandé l'annulation des résultats en Italie. En 2012, à l'inverse, c'est le camp du président Wade qui a demandé l'annulation de résultats en Italie et dénoncé l'organisation du vote en Espagne.

20. Voir par exemple le cas des Sénégalais vivant aux Émirats arabes unis, exclus du vote, bien que le Sénégal y dispose d'une ambassade. Voir Sadikh Mbengue, « Les Sénégalais des Émirats arabes unis […], les oubliés de la République », *Le blog de Saltigue*, *Blogs Seneweb*, 31 mars 2014. Ces derniers ont fait valoir que les expatriés maliens, bien que pourtant privés d'ambassade, participent aux élections maliennes (en étant comptabilisés avec les votants d'Arabie Saoudite). Cette doléance a suscité en retour la revendication du droit de vote et d'un consulat pour la centaine d'étudiants sénégalais vivant au Soudan.

21. CENA, « Rapport 2009 », b).

22. Ce doublement s'explique en partie par la vigueur de l'accroissement démographique, mais surtout par la jonction des procédures biométriques pour l'obtention de la carte d'identité nationale et l'inscription dans le fichier électoral mise en place pour l'élection de 2007, qui a entraîné la refonte complète du fichier électoral et l'inscription automatique.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Poids de l'électorat extérieur et taux de participation (2000-2012)

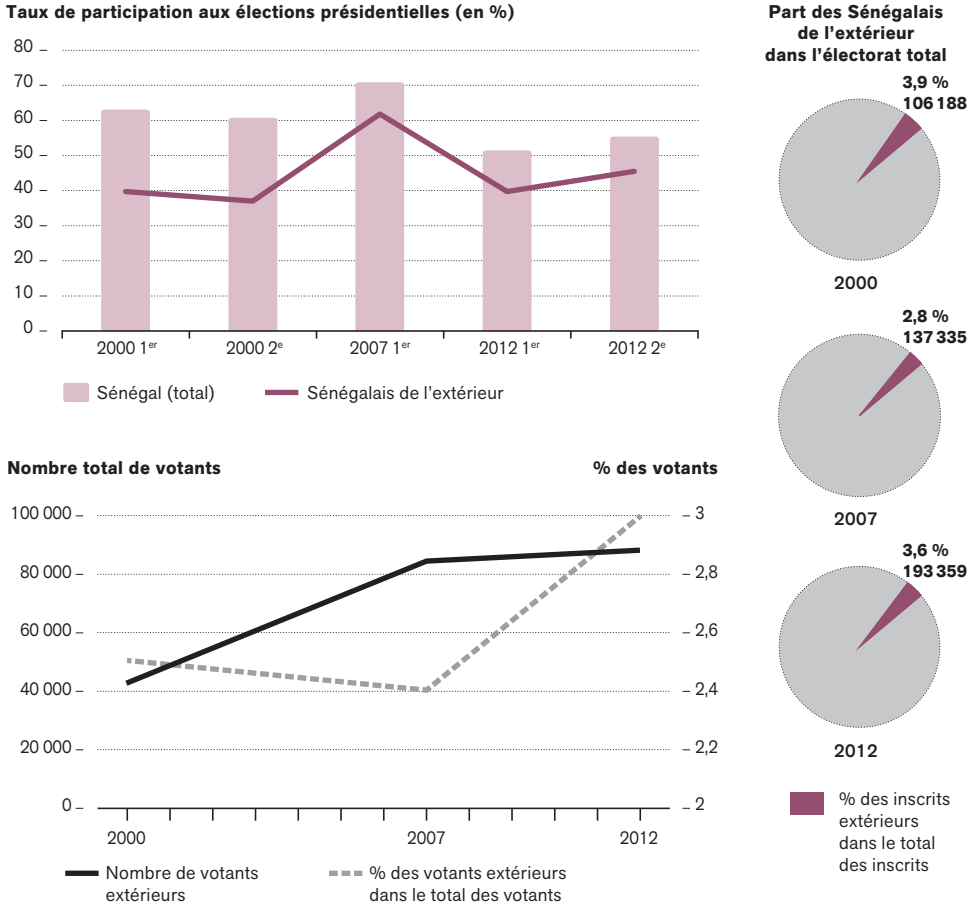

Sources : Données d'Étienne Smith, 2015 ; CENA Sénégal, African Elections Database, 2000, 2007, 2012.

Malgré une hausse constante des inscrits à l'étranger, les Sénégalais de l'extérieur représentent moins de 4 % de l'électorat total du Sénégal. Le taux de participation extérieur est plus faible que le celui de l'ensemble de l'électorat, mais l'écart tend à se réduire à partir de 2007.

Édigraphie, 07/2016.

Le poids théorique de la diaspora doit cependant être relativisé à l'aune de son poids réel, en raison d'une participation plus faible qu'au Sénégal. À chacune de trois élections depuis 2000, le taux de participation de la diaspora est inférieur à la moyenne nationale d'au moins 10 %. La diaspora n'a représenté que 2,8 % des votants en 1993, 2,5 % en 2000, 2,4 % en 2007 et 3 % en 2012. Si, à titre d'hypothèse, on annulait le vote de la diaspora pour les quatre présidentielles depuis 1993, les résultats seraient à chaque fois inchangés.

Les causes de la plus faible participation du corps électoral à l'étranger sont connues (Lafleur, 2013, p. 94-116) et le Sénégal n'échappe pas à la règle. Fait intéressant, la participation varie en outre fortement selon les pays hôtes. En 2000, par exemple, elle était de 70 % au Mali, contre 16 % en Italie, pour

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

prendre les deux taux extrêmes. En 2007, la participation la plus faible s'observe en Gambie (46 %) et la plus forte au Luxembourg (100 %). En 2012, au deuxième tour, deux pays limitrophes du Sénégal s'illustrent par le taux le plus faible (Mauritanie, 22 %) et le plus fort (Gambie, 89 %). L'explication de ces variations fortes des taux de participation entre pays et d'une élection à l'autre au sein d'une même circonscription nécessiterait de plus amples recherches mais tient souvent autant à l'amont qui affecte le dénominateur (refonte du fichier électoral, facilités ou contraintes d'enregistrement, passage des commissions d'inscription, faibles effectifs) qu'au nombre de votants en aval constituant le numérateur (participation facilitée par un accès à l'information sur les lieux de vote, facilités d'accès ou coûts du transport, etc.). Aucune tendance par région du monde ne semble émerger, confirmant l'importance des facteurs bureaucratiques ou « techniques » spécifiques de chaque pays hôte, mais aussi l'absence de tout lien avec la nature plus ou moins démocratique du pays hôte[23]. Ces variations soulignent enfin que si certaines mesures techniques peuvent certes s'appliquer à l'ensemble de l'électorat extérieur pour faciliter la participation, la mobilisation du vote dispersé des émigrés reste une gageure et nécessite un investissement en temps et en ressources conséquent, et tenant compte des spécificités propres à chaque contexte.

Or, malgré ces contraintes, cet électorat de l'extérieur est très courtisé. Si les effectifs relativement importants en France, Italie ou Espagne expliquent aisément l'intérêt que cet électorat suscite, d'autres facteurs sont à prendre en compte pour expliquer l'importance prêtée à l'électorat expatrié, qui dépasse de loin son poids numérique réel. Les Sénégalais d'Amérique, par exemple, font l'objet d'une attention considérable alors qu'ils représentaient en 2012 moins de 5 % de l'électorat de la diaspora (et environ 0,17 % de l'électorat total). En particulier, les Sénégalais de New York voient régulièrement défiler les candidats ou leurs représentants, alors qu'il n'y avait que 4 389 inscrits dans cette ville en 2012, et 1 739 votants au final. Mais en rester à ces constats numériques serait oublier que les « batailles » de Paris ou New York (Dedieu *et al.*, 2013) revêtent un poids symbolique important. Ce fut le cas dès la première participation de la diaspora en 1993, puis à chacune des élections suivantes, Paris (Salzbrunn, 2005, p. 313) et New York (Beck, 2008, p. 211) continuant de se distinguer. En 1993, la campagne électorale démarre d'ailleurs à l'étranger, par des meetings à Paris et Montreuil, avant le démarrage officiel de la campagne au Sénégal[24]. Lors de l'élection de 2000, le candidat Wade a de nouveau lancé sa campagne depuis Paris et produit une cassette vidéo spécifiquement à destination des

23. *Contra* l'hypothèse de l'influence normative des institutions et de la culture politique du pays d'accueil sur le taux de participation des migrants dans le pays d'accueil.

24. « Les leaders politiques à la conquête des émigrés », *Le Soleil*, 10 septembre 1992 ; et « Les leaders des partis politiques en France : campagne avant la lettre », *Le Soleil*, 2 décembre 1992. Pour l'élection de 1993 en France, seuls Paris et Le Havre disposaient de bureau de vote, les candidats se disputant le suffrage de 6 333 électeurs inscrits. Voir Thouvenel-Avenas (2007).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

émigrés, dont la vente devait permettre de financer la campagne (Salzbrunn, 2005, p. 213).

Malgré un poids numérique tout relatif, il existe donc une vraie convergence d'acteurs pour accréditer l'idée que la diaspora fait l'élection, entretenant la perception que les émigrés comptent plus que leur propre vote (Beck, 2008, p. 217). D'une part, les électeurs émigrés eux-mêmes, afin de monnayer leur soutien, accroître leur présence médiatique et ainsi monétiser leurs doléances ; d'autre part, les militants ou candidats issus de la diaspora en quête d'une carrière militante ou d'une notoriété électorale accélérées. Mais aussi les autres candidats qui trouvent là un moyen de courtiser l'électorat expatrié en célébrant son rôle supposé de grand électeur. Enfin, les médias, friands de cet électorat presque « exotique », qui fait voyager son public et installe le Sénégal au cœur du monde.

Du capital économique au capital électoral ? Transfert de normes et consignes de votes. L'idée que la diaspora « fait » en partie l'élection se retrouve aussi dans la littérature académique, à la croisée des travaux sur les migrations et le développement, selon l'hypothèse du « transfert de normes ». La notion de transfert de normes politiques reprise par les économistes suppose généralement l'idée d'un impact « positif » de l'émigration sur la « qualité » de la « gouvernance » dans le pays d'origine par une influence normative sur le comportement ou les représentations des migrants, que ce soit par le canal des migrations de retour ou depuis le pays d'accueil (un effet pays d'accueil agissant à distance)[25]. Circonscrite à la question électorale qui nous intéresse ici, l'hypothèse est que les remises économiques des migrants sont l'outil de leur influence politique dans leur localité d'origine, se traduisant notamment par des consignes de vote à distance (Vari-Lavoisier, 2015, p. 10-12). Il faudrait alors ajouter les consignes de vote à l'ensemble des « remises politiques et sociales » des migrants identifiées par Peggy Levitt comme l'un des impacts majeurs des « villageois transnationaux » (Levitt, 1998 ; Levitt, Lamba-Nieves, 2011).

L'importance économique de la diaspora sénégalaise n'est certes plus à démontrer. Les flux financiers des migrants, déjà importants en 2000 (180 millions de dollars), ont presque décuplé en quinze ans pour atteindre le milliard d'euros à la fin de la décennie[26]. Au milieu des années 2000, ils représentaient entre 8 % et 13 % du PIB du Sénégal (Ndione, 2009, p. 10)[27]. Selon l'hypothèse convenue, l'envoi de devises ferait des migrants des prescripteurs de voix. Faisant vivre des familles entières, leurs consignes de vote n'auraient que plus de poids, faisant des émigrés des intermédiaires privilégiés garantissant l'accès à de loyales banques de vote familiales ou locales dans le pays d'origine. Linda Beck a noté lors de meetings aux États-Unis en 2000 comment les émigrés étaient constamment incités à appeler au pays pour faire voter pour le candidat (Beck, 2008, p. 217). De même, Monika Salzbrunn a souligné, à propos de la campagne du PDS en France en 2000, l'appel du candidat Wade

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

aux émigrés à faire voter massivement au pays (Salzbrunn, 2005, p. 314). En 2007, le responsable de la coordination du Parti socialiste en France se targuait de faire battre le président sortant grâce aux voix des émigrés, « grands électeurs » dont l'impact serait « multiplié par presque dix » au Sénégal[28]. Cet « effet multiplicateur » fut aussi un leitmotiv des meetings dans la diaspora. En 2012, entre les deux tours, un groupe de Sénégalais d'Atlanta appelé « Initiative Atlanta » lance par exemple une opération « 1 immigré, 10 voix » dont le mot d'ordre est le suivant : « Chaque immigré est appelé à faire campagne auprès de dix votants au Sénégal et les convaincre à voter pour le candidat de Bennoo Bokk Yaakaar Macky Sall[29]. »

Peu de données permettent cependant de mesurer l'impact éventuel des consignes de vote des migrants. Trois niveaux d'analyse doivent être distingués : des consignes de vote sont-elles émises ? Sont-elles suivies ? Ont-elles un impact sur les résultats ? Dans un sondage de sortie des urnes réalisé lors du scrutin de 2000 à New York, 33 % des électeurs disaient avoir donné une consigne de vote pour le premier tour et 26 % pour le second tour, aux membres proches de leur famille (Beck, 2008, p. 218). Les deux sondages de sortie des urnes réalisés lors de l'élection de 2012, à New York et à Paris, montrent une pratique (déclarée) dans des proportions assez proches : 29 % des votants interrogés en France, et 27 % à New York, ont affirmé avoir donné des consignes de vote à leur famille d'origine. Par ailleurs, 24 % et 19 % respectivement ont affirmé que ces consignes ont été suivies d'effets (Dedieu *et al.*, 2013, p. 888). Autrement dit, moins d'un quart ou d'un cinquième des expatriés interrogés aurait tenté d'influencer le vote des parents restés au Sénégal, proportion non négligeable mais témoignant d'une pratique loin d'être généralisée. Extrapolé à l'ensemble des 88 045 votants de la diaspora en 2012, cela représenterait entre 17 000 et 22 000 prescripteurs de voix. Si chacun influençait effectivement le vote de dix personnes de sa famille, comme postulent les récits idéalisés de l'influence des

25. Pour des travaux tentant d'isoler et de mesurer un tel impact par des méthodes économétriques, voir Docquier *et al.* (2011) et Li, MacHale (2009) pour une approche comparative ; Pérez-Amendáriz, Crow (2010) et Pfutze (2012) sur le Mexique ; Batista, Vicente (2010) pour le Cap-Vert ; Mahmoud *et al.* (2013) pour la Moldavie. Pour un essai de mesure de l'impact des migrants de retour sur les taux de participation et le degré de compétitivité des élections locales au Mali, voir Chauvet, Mercier (2014) ; et l'impact sur la démocratisation au Mali plus largement, voir Chauvet, Gubert, Mesplé-Somps (2013), Chauvet, Gubert, Mesplé-Somps (2015). Pour des approches nuancées sur l'impact politique des diasporas dans leur pays d'origine, qui peut être différencié, contradictoire ou ambivalent, voir à propos de l'Inde, Kapur (2010) ; du Liban, Tabar (2014) ; de la République dominicaine et Salvador, Itzigsohn, Villacre (2008) ; de l'Italie, Tintori (2009).

26. Jones (2007, p. 114), Banque africaine de développement (2007, p. 15), Ndione (2009, p. 13), BCEAO (2007), Banque mondiale (2000 à 2012).

27. BAD (2007, p. 15), Ndione (2009, p. 13). Les estimations des transferts monétaires des expatriés sont probablement toutes en deçà des flux réels.

28. « Enjeu du scrutin à Paris : "L'effet multiplicateur du vote des Sénégalais de l'extérieur est incontestable" soutient le secrétaire général de la Coordination de France du PS », *Le Quotidien*, 11 février 2007.

29. Tract en ligne du « Groupe Initiative Atlanta » annonçant le démarrage de l'opération et la tenue d'un dîner débat à Marietta, 17 mars 2012. Le chiffre 10 ne repose sur aucune estimation de la taille moyenne des ménages concernés mais semble devoir sa notoriété au fait d'être un « chiffre rond ». On le retrouve dans d'autres contextes de vote à distance à la base des prétentions d'impact électoral de la diaspora.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Un tract numérique partisan. Ce document est un tract numérique diffusé sur le site Internet seneweb.com. Il émane d'un groupe de Sénégalais d'Atlanta annonçant la tenue d'un dîner-débat de soutien au candidat Macky Sall, représentant la coalition de l'opposition Bennoo Bokk Yakaar en vue du second tour de la présidentielle de 2012 contre le président sortant Abdoulaye Wade.
Extrait du site www.seneweb.com, 17 mars 2012.

migrants, la diaspora détiendrait au mieux les clés d'un réservoir théorique de près de 200 000 voix (soit environ 7 % de l'ensemble des votants au maximum).

Cela fait-il pour autant des expatriés des « grands électeurs » ? L'étude collective menée à propos du vote à Paris et à New York concluait provisoirement en ce sens (Dedieu *et al.*, 2013, p. 887-889), ainsi qu'une étude plus récente (Vari-Lavoisier, 2015, p. 10-12). Il convient cependant de rester prudent face à ces chiffres qui ne peuvent pas rendre compte de la complexité du rapport individuel au vote et de l'écheveau complexe d'interactions entre migrants et proches restés au pays. Hormis les déclarations de la minorité de migrants eux-mêmes, il n'est pas démontré que le migrant influence aussi directement le vote des membres de sa famille que les énoncés des questionnaires ou l'alternative oui/non d'une question fermée le laissent entendre. Une approche qualitative de la question suggère une réalité plus complexe.

L'influence des émigrés ne se laisse pas enfermer dans une consigne de vote formellement énoncée, indifférenciée et décontextualisable, indépendante

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

de la nature et des intensités relationnelles à l'œuvre : elle peut emprunter diverses formes dont aucune échelle quantitative ne peut vraiment rendre compte, et dont seule une approche microsociologique, et sur la durée, peut tenter de cerner les contours. Une analyse fine des relations de pouvoir, d'influence et d'autorité au sein des familles, en tenant compte notamment des critères de genre, de génération et de statut social, perturberait probablement le schéma unidirectionnel et unidimensionnel de la consigne de vote. Ce n'est en effet pas la même chose de suggérer un vote à son père ou à sa mère, à son frère aîné ou cadet, voire à son oncle/tante maternel/le ou paternel/le. L'influence éventuelle dépend également de la nature affective, de l'historique des relations et de la fréquence des contacts liant le migrant à ce membre de la famille, au-delà du simple rapport monétaire ou prescripteur, même quand le transfert de fonds est ce qui permet de construire ou d'entretenir cette relation[30].

En outre, le transfert monétaire en soi ne confère pas nécessairement une position d'autorité : selon le contexte du départ en migration, c'est parfois le migrant qui rembourse sa dette à des membres de la famille et il n'est pas sûr qu'une (éventuelle) consigne de vote puisse s'exercer aussi facilement dans ce contexte inversé[31]. Si le migrant est un homme ou une femme, un jeune précaire ou un vieil expatrié installé à l'étranger depuis trois décennies ayant investi dans l'immobilier et entretenant un nombre important de dépendants (Schmitz, 2006), les ressorts de l'influence éventuelle seront fort différents. Le sens (au sens de « direction ») de la consigne de vote ne peut non plus être défini à l'avance, la consigne pouvant fonctionner en sens inverse, du pays d'origine vers la diaspora (instruction du chef de famille aux enfants expatriés, d'un chef religieux à ses disciples éparpillés dans le monde)[32].

Une consigne de vote n'est pas un « transfert de norme » comme un autre. Il ressort par exemple des entretiens que nous avons menés en 2007 que nombre d'expatriés eux-mêmes, bien que pourvoyeurs importants de devises, se désolaient de n'avoir aucune influence sur le vote de leur famille restée au Sénégal. Deux d'entre eux avaient clairement incité leur père et leur mère, respectivement, à voter contre le sortant Abdoulaye Wade, avec des arguments sur la « bonne gouvernance » et le « gaspillage » du régime du président Wade. Mais leur père et leur mère vivant dans la vallée du fleuve Sénégal leur ont opposé les réalisations « visibles » du président sortant et la personnalité d'Abdoulaye Wade au style politique proche de la population, parlant et s'habillant

30. Voir Dia (2007) pour une analyse nuancée de la palette de relations possibles entre émigrés et parents restés au village, entre solidarité et conflits d'intérêts, et ce qui se joue autour des transferts monétaires dans la vallée du fleuve Sénégal. Pour une réflexion proposant de complexifier l'analyse des remises sociales, voir Boccagni, Decimo (2013).

31. Sans oublier que les remises peuvent fonctionner dans les deux sens et ne se limitent pas aux transferts monétaires (Mazzucato, 2011, à propos des remises entre le Ghana et les Pays-Bas).

32. La question a donc été intégrée dans le questionnaire de 2012, mais la réponse repose cette fois sur la déclaration du migrant comme destinataire et non plus comme émetteur, ce qui peut entraîner un biais dans la comparaison : 16 % des enquêtés à New York et 14 % en France disent avoir reçu de telles consignes, 11 % en avoir tenu compte (Dedieu *et al.*, 2013, p. 887).

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

« comme nous »[33]. Les expatriés, qui font certes la fierté de leur famille, ont été clairement désavoués par leurs parents vivant au pays, plus sensibles à l'évergétisme d'Abdoulaye Wade et du PDS, même s'ils n'en étaient pas des bénéficiaires directs, qu'aux remises du migrant dont ils bénéficient pourtant directement. Quant aux autres membres de la famille, ils avaient déjà leurs opinions, se répartissant entre pro- et anti-Wade selon des préoccupations propres aux trajectoires de vie et cercles de sociabilité de chacun.

L'élection de 2007 a constitué une forme de test, intervenant après l'élection de 2000 qui, du fait de l'alternance réussie, a donné lieu à des récits exagérés sur le rôle de la diaspora dans l'élection. Une partie de la diaspora, comme des élites dakaroises, des observateurs internationaux ou de la presse, a surestimé l'impact électoral de l'opposition à l'étranger et au pays, alignée sur un même discours de bonne gouvernance et de transparence des institutions, précisément les thèmes que la littérature sur le développement identifie comme éléments clés dans le « transfert de normes ». Par conséquent, nombreux furent les expatriés mécontents du résultat, se sentant trahis en apprenant que leurs parents avaient voté pour le président sortant réélu dès le premier tour, et menaçant, pour certains, de « couper les vivres » aux parents ayant voté pour Abdoulaye Wade (menace dont on peut raisonnablement penser qu'elles ne furent pas mises à exécution)[34]. Ayant retenu les leçons de 2007, la diaspora opposée au troisième mandat de Wade s'est nettement mieux organisée en amont de l'élection de 2012, devenant progressivement majoritaire dans l'électorat expatrié. Mais ce fut moins en tentant simplement ou mécaniquement de faire voter leurs familles contre Wade que grâce à une stratégie plus patiente de lobbying, de défection de membres du PDS, de médiatisation de l'enjeu et d'actions concertées au sein de l'opposition et avec la société civile depuis les Assises nationales en 2010 jusqu'à la mobilisation contre la réforme constitutionnelle du 23 juin 2011[35].

L'idée d'un bloc familial de vote, hypothèse souvent implicite dans l'analyse des consignes de vote, se rencontre rarement dans la réalité, en raison de l'éparpillement géographique des familles, des loyautés partisanes et préférence de votes dépendant d'une quantité de facteurs que la sociologie politique sur le Sénégal n'a pas encore étudiés en détail. Une des raisons tient à la centralité de la variable confrérique et de l'analyse du *ndigal* (instruction du marabout à ses disciples) dans les études sur le politique au Sénégal jusqu'à une période récente. Dans l'imaginaire collectif, des acteurs politiques aux migrants eux-mêmes, sans oublier le champ académique, des ONG ou des OI, tout se passe comme si, avec la « fin du *ndigal*[36] », les émigrés devaient remplacer les chefs religieux comme prescripteurs de vote, alors que les travaux manquent en réalité pour évaluer l'étendue et l'éventuel impact de la pratique[37].

Enfin, l'influence éventuelle du migrant sur le vote doit s'apprécier de façon comparative, en prenant en compte les nombreux autres acteurs prescripteurs de voix. Il semble périlleux de vouloir extraire le rôle du migrant du champ local très compétitif de captation des allégeances. De simples

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

observations empiriques obligent à constater que les personnalités locales (notables locaux, responsables locaux de partis, responsables de groupement socioprofessionnels, etc.), voire les ressortissants installés à Dakar, exercent autant, si ce n'est plus, d'influence que les migrants internationaux[38]. Grâce à la proximité géographique ou à l'encadrement associatif ou partisan, ces courtiers locaux peuvent s'assurer plus facilement (mais non sans difficulté comme de nombreux notables en font l'expérience à chaque scrutin) de la loyauté de l'électeur que le lointain migrant, même quand ce dernier dispose de relais locaux[39]. Replacée dans le contexte local éminemment concurrentiel et des multiples forces à l'œuvre pour influencer le vote, la consigne de vote de l'expatrié n'est plus qu'une variable parmi d'autres, à laquelle il serait hasardeux d'attribuer un poids déterminant.

Si le capital économique des migrants, tout comme le capital religieux ou social des marabouts, ne se convertit jamais mécaniquement en capital électoral, il peut en effet se transformer en capital politique selon d'autres modalités. Si les candidats à la présidentielle courtisent l'électorat de la diaspora, c'est aussi pour compter sur les ressources financières des migrants, qui jouent un rôle important dans le financement de la campagne, notamment pour les partis d'opposition qui ne disposent pas de l'accès aux ressources de l'État comme le candidat sortant. De plus amples recherches sur le sujet sont nécessaires, mais il est manifeste que le soutien financier aux candidats par la diaspora est important, et c'est à ce niveau que le poids économique des expatriés trouve aussi, et peut-être surtout, à s'exercer[40].

33. Entretiens avec T.F. et B.C., Paris, février 2007. Le slogan de campagne du candidat Wade était la reprise d'un proverbe « Weddi gis bokku ci » (on ne peut nier ce qu'on voit), et la télévision publique n'a cessé de mettre en scène les infrastructures réalisées.
34. Forums sur www.seneweb.com en février et mars 2007. Voir aussi les réactions en ligne à l'article « Transfert d'argent : les émigrés au secours de la balance commerciale », *Nettali*, 16 mai 2007. Entretiens, Paris, janvier 2007 et mars 2007.
35. Si les médias internationaux ont retenu le rôle joué par les mouvements comme Y en a marre ou la star des médias Youssou Ndour, le rôle de cadres expatriés influents mais discrets du secteur bancaire, de la diplomatie, des grands corps de l'État et des organisations internationales, ou les réseaux d'alumni de grandes écoles mériteraient d'être étudiés tout autant, sans surestimer le rôle de la diaspora dans une alternance qui se joue d'abord au pays.
36. Sur la fin du *ndigal*, voir Diaw, Diop, Diouf (2000). Pour une discussion comparative des effets restreints du *ndigal* au Sénégal et en contexte migratoire, voir Smith (2016).
37. Ce manque de données d'impact, comme pour le *ndigal*, n'est pas un frein pour les acteurs tentant de monnayer leur soutien à tel ou tel candidat sur la base de leur supposée capacité à mobiliser des banques de vote. Bien au contraire, il constitue l'une des conditions de possibilité et de perpétuation de la croyance en l'influence supposée.
38. Sur le rôle des migrants internes dans les réseaux de transferts de fonds, voir Boltz-Laemmel, Villar (2014). L'étude n'aborde pas la question électorale mais permet de rappeler que le contexte d'émission de consignes de vote ne peut pas être une simple relation binaire entre migrants internationaux et localité d'origine.
39. L'une des solutions pour l'expatrié est de rentrer battre campagne dans sa localité d'origine, ce que 6 % des répondants du sondage de sortie des urnes de 2012 déclaraient avoir fait (Dedieu *et al.*, 2013, p. 886).
40. Pour l'élection de 2000 à New York, Linda Beck témoignait déjà du rôle important des émigrés dans le financement de la campagne électorale (Beck, 2008, p. 218). Voir *infra* sur le rôle clé des bailleurs de fonds de la campagne de Macky Sall issus de la diaspora, notamment africaine. Plus largement, le financement des campagnes électorales africaines par l'étranger (diaspora mais aussi multinationales, États étrangers, réseaux mafieux, etc.) est un champ d'investigation largement délaissé qui mériterait davantage d'attention.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Au-delà de la question de l'impact éventuel des transferts monétaires vers les électeurs ou vers les candidats, il convient d'interroger l'effet médiatique et symbolique, ainsi que les répertoires d'action militants disponibles en diaspora, pour cerner plus complètement l'engagement politique transnational de la diaspora et son impact sur les élections.

Un capital symbolique, médiatique et militant important

L'électorat émigré est auréolé d'un certain prestige, tenant à l'ensemble de représentations complexes qui lient le pays à sa diaspora[41]. L'idéalisation de l'aventure migratoire et des figures de la réussite matérielle qui lui sont associées contribue en effet à conférer à la parole politique des émigrés une influence symbolique particulière. Le jour du scrutin, les résultats du vote externe (hors Amérique du Nord, pour cause de décalage horaire) sont souvent les premiers à tomber, ponctuant l'entame de la soirée électorale. Bien que rarement représentatifs du résultat final, ils sont néanmoins attentivement scrutés et commentés, et parfois lus comme indicateurs des tendances (Arabie Saoudite, par exemple, dont les résultats à chaque élection sont proches du résultat final).

Malgré ce prestige général incontestable, les destinations migratoires restent inégalement valorisées. La forte exposition médiatique des émigrés vivant à Washington ou New York (Babou, 2011 ; Kane, 2011), en France, en Italie ou en Espagne, en font des électeurs particulièrement importants. À effectifs équivalents, les électeurs sénégalais en Afrique du Sud ou en Guinée-Bissau ont moins de résonance médiatique que ceux du Canada, par exemple. Enjeux géopolitiques internationaux et relations diplomatiques sont également à prendre en compte. D'une part, la centralité géopolitique de villes comme Washington, New York ou Paris, mais aussi Bruxelles ou Genève, en font des batailles d'image particulièrement importantes et des tribunes particulièrement recherchées. D'autre part, l'écho médiatique d'une circonscription sera accentué en cas de tension du gouvernement sénégalais sortant avec le pays hôte ou au contraire de soutien clairement affiché. Lors de la campagne contestée d'Abdoulaye Wade pour un troisième mandat en 2011-2012, la position défavorable clairement exprimée par la Maison Blanche a par exemple indirectement accru l'exposition médiatique des Sénégalais d'Amérique, confortés dans leur position majoritairement opposée au troisième mandat, et fait monter les enjeux du scrutin aux États-Unis[42]. En France, l'interpénétration des réseaux politiques et partisans français et sénégalais et le rôle important joué par les binationaux rendent évidemment la diaspora encore plus présente dans le débat politique.

Le succès du site Seneweb, basé aux États-Unis, a également mis la diaspora au centre de la scène médiatique en ligne et contribué, avec d'autres sites, à structurer un espace public transnational en ligne, au sein duquel la diaspora est massivement surreprésentée. Ces sites Internet ont puissamment contribué à la médiatisation des doléances des émigrés. Leurs revendications

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

sont à la fois économiques, réglementaires et institutionnelles, si l'on se fie par exemple au tract en ligne diffusé par le « Groupe Initiative Atlanta » appelant à faire battre Abdoulaye Wade en mars 2012 : « Suppression de la surtaxe sur les appels entrants. Relèvement de l'âge des véhicules importés à 8 ans. Réduction des denrées de premièr[es] nécessités. Diaspora comme 15e région ».

Les « questions clés » qui dominent les enjeux de l'élection pour la diaspora sont souvent des problèmes spécifiques aux communautés expatriées : âge des véhicules pour l'importation, durée de confection des passeports, taxe sur les appels entrants, critères de transmission de la nationalité. Ces doléances sont cependant généralement bien médiatisées et contraignent les candidats et le gouvernement à esquisser des réponses ou des promesses.

À ces revendications communes à l'ensemble de la diaspora en 2012, les Sénégalais de New York ont par exemple ajouté la demande de la construction d'un immeuble à New York destinée à être la « Maison du Sénégal ». Cette demande a été portée notamment par l'Association des Sénégalais d'Amérique (ASA), basée à Harlem.[43] Signe de l'importance symbolique de cette revendication et de cet électorat, les candidats Abdoulaye Wade et Macky Sall en ont fait une promesse de campagne, et le président Wade l'un de ses trois chantiers prioritaires évoqués en conclusion de sa campagne électorale[44]. Une fois élu, le président Macky Sall a honoré la promesse par deux contributions lors de ses passages aux États-Unis en mars et septembre 2013 pour une somme totale de 155 000 dollars, geste qui fut diversement apprécié[45].

L'émigration a aussi constitué pour de nombreux acteurs politiques un accélérateur de carrière politique ou un tremplin de médiatisation. Abdoulaye Wade, avant de devenir président en 2000, a fréquemment séjourné en France et en partie organisé ou médiatisé son opposition au régime du président Diouf depuis Paris. L'ascension militante grâce à l'émigration a fait dire

41. Sur les imaginaires de la migration au Sénégal, plus ambivalents qu'il n'y paraît, voir entre autres Mboup (2001), Riccio (2005), Diop (2008), Fouquet (2008).
42. En réaction, le camp du président Wade a mobilisé le sénateur de New York, Charlie Rangel, personnalité influente de la communauté afro-américaine, avec qui les associations sénégalaises de New York ont noué des relations anciennes. Rangel et un autre membre du Congrès ont adressé une lettre au sous-secrétaire d'État Johnnie Carson pour défendre la candidature d'Abdoulaye Wade. Voir « Deux *congressmen* américains défendent "l'indépendance du processus" électoral sénégalais », *Agence de presse sénégalaise*, 2 février 2012. La coordination de l'opposition aux États-Unis (M23) a alors mobilisé ses membres pour faire le siège du bureau du sénateur Rangel à Harlem en lui rappelant que nombre de Sénégalais binationaux comptaient parmi ses électeurs à Harlem. Le M23 a également ferraillé contre la firme McKenna Long & Aldrige LLP, engagée par le président Wade pour son lobbying aux États-Unis. Les réseaux d'influence tissés par le pouvoir comme l'opposition aux États-Unis mériteraient une étude à part.
43. L'ASA, fondée en 1988 à l'initiative d'anciens policiers radiés ayant émigré aux États-Unis, est l'une des 54 associations sénégalaises répertoriées par le consulat sur le sol américain, et l'un des interlocuteurs des pouvoirs publics à New York (Dramé, 2015). L'association a prêté ses locaux pour le passage des candidats et militants de la société civile (M23, Y en a marre) à New York lors des élections de 2012.
44. « Tous mes chantiers futurs ont déjà trouvé un financement, assure Abdoulaye Wade », *Agence de presse sénégalaise*, 17 mars 2012.
45. « En voyage aux USA : Macky Sall gâte les Sénégalais d'Amérique », *Dakaractu*, 9 mars 2013.
« 55 000 dollars offerts à une association de Sénégalais pour l'acquisition d'un siège », *Agence de presse sénégalaise*, 26 septembre 2013. Ce geste a suscité des débats à fois sur sa légitimité, sur l'ASA et plus généralement sur les revendications des Sénégalais émigrés, ainsi que l'égalité de traitement entre différentes communautés de la diaspora.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

à certains militants que leur accès au chef de parti est bien plus aisé à New York, Washington, Paris ou Bruxelles qu'à Dakar (Beck, 2008, p. 216). Le futur ministre des Affaires étrangères de Wade, Cheikh Tidiane Gadio, anciennement en poste à la Banque mondiale, s'est ainsi fait connaître en 2000 par son émission de radio produite à Washington qui vitupérait le régime Diouf et contribua à la présence médiatique de l'électorat des Sénégalais d'Amérique, malgré son poids infime (3 127 inscrits en 2000)[46]. En 2007 et 2012, le journaliste Souleymane Jules Diop, exilé à Montréal, a notoirement contribué à faire exister médiatiquement cette diaspora connectée, à l'écoute de ses chroniques radiophoniques et de ses textes distillés sur un blog. Après la victoire de Macky Sall à la présidentielle de 2012, il est devenu conseiller en communication du président, puis secrétaire d'État aux Sénégalais de l'extérieur de juillet 2014, jusqu'à la suppression de ce secrétariat d'État en août 2015. Le poste de « député des Sénégalais de l'étranger » est également venu récompenser des carrières militantes[47]. La diaspora fut aussi considérée comme un réservoir de compétences dans lequel les candidats ont parfois puisé pour constituer les équipes chargées notamment de la communication en ligne et à l'international, de la confection des programmes, la constitution de réseaux d'influence à l'étranger et la recherche de fonds.

L'essentiel des carrières politiques transnationales médiatisées se déroule en Europe et en Amérique du Nord. Des profils influents, mais moins visibles, émergent néanmoins des terres de vieille migration, notamment haalpulaar, en Afrique centrale ou Afrique de l'Ouest où des fortunes importantes se sont construites sur plusieurs décennies. Certains notables ayant fait fortune au Gabon, au Congo-Brazzaville, en Angola ou au Burkina Faso, tous originaires de la région de Matam, ont ainsi été des bailleurs incontournables de la campagne de Macky Sall en 2012[48]. S'ils sont moins médiatiquement exposés, les expatriés en Afrique tirent profit de la proximité géographique avec le Sénégal et les relations nombreuses qui lient élites sénégalaises et élites du Congo-Brazzaville, Gabon, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée et Maroc et les multiples échanges de service, recommandations et parrainages qu'elles autorisent.

Si le contexte de diaspora contribue à médiatiser des trajectoires, il n'est cependant pas la garantie du succès de carrières politiques transnationales sur la durée. Candidat pour son propre compte lors de la présidentielle de 2012, Cheikh Tidiane Gadio fit un score infime au pays et dans la diaspora, y compris aux États-Unis où il avait commencé sa carrière, ne récoltant que 37 voix (0,78 %). Une carrière politique entamée sous le sceau du transnational ne constitue donc pas une garantie de base durable dans l'électorat émigré. De même, l'intronisation en grande pompe de Léna Sène, figure de la réussite professionnelle à l'extérieur, comme directrice de campagne du candidat Idrissa Seck en 2012, s'acheva sur un échec, au pays comme dans la diaspora, pour son candidat (score national 7,8 %, vote externe 5,8 %), pourtant arrivé deuxième en 2007. En 2012 toujours, le « candidat de la diaspora », Ibrahima Fall, ancien sous-secrétaire général des Nations unies ayant vécu l'essentiel de sa carrière

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

aux États-Unis, a également largement échoué malgré des bons scores dans la diaspora d'Europe et d'Amérique du Nord (27 % au Canada et en Suisse, 23 % au Royaume-Uni, 17 % aux États-Unis, mais score national de 1,8 %).

Conclusion

Le vote des Sénégalais de l'extérieur et sa routinisation témoignent de ce que les élections sénégalaises sont devenues une affaire globale, se déroulant désormais dans 42 pays, et installant durablement dans le paysage institutionnel et l'imaginaire national d l'importance de cette citoyenneté transnationale. Ce droit de vote apparaît comme une conquête démocratique irréversible à laquelle la diaspora est attachée ainsi que l'atteste la participation, certes plus faible qu'au pays, mais relativement forte au regard d'autres diasporas votantes (Lafleur, 2013 ; Boccagni, Ramirez 2013 ; Dedieu, 2013 ; Jaulin, 2014, Okyay, Baser, 2015). Si la Commission électorale nationale autonome a émis des réserves sur le coût du vote externe, il semble impossible de faire machine arrière sur le principe du vote des Sénégalais de l'extérieur. La possibilité d'une représentation spécifique de la diaspora à l'Assemblée nationale reste en débat dans le cadre de l'approfondissement de la politique de décentralisation[49].

Concernant l'impact du vote externe sur les élections, il convient de nuancer fortement l'idée reçue selon laquelle la diaspora « fait » l'élection, sans pour autant exclure de l'analyse les effets de cette croyance partagée sur les stratégies d'acteurs. L'influence de la diaspora sur l'élection est plus symbolique que numérique, plus qualitative que quantitative, confirmant que l'analyse des « remises politiques » doit s'aventurer au-delà des seuls effets quantifiables ou statistiques (Boccagni, Lafleur, Levitt, 2015). Pour apporter une réponse plus complète, il reste néanmoins à analyser les résultats du vote des Sénégalais de l'extérieur, à expliquer les fortes variations observées au sein de cet électorat, et à comparer ces résultats avec ceux du vote au pays. On s'aperçoit alors que l'étude du vote de la diaspora constitue un détour particulièrement heuristique, qui permet de mieux cerner les déterminants du vote dans le pays d'origine et de relativiser la notion d'un « effet diaspora » sur le vote[50].

46. Quoique non-membre du PDS, il devint ministre des Affaires étrangères sous Wade et le resta pendant neuf ans (2000-2009).
47. Amadou Ciré Sall (2001-2012), puis Samba Koïta (depuis 2012), ont successivement occupé ce poste. Sur la trajectoire de ce dernier, modeste employé de l'université Paris-8 puis ouvrier devenu député, voir « Samba Koïta, nouveau député des Sénégalais de l'extérieur : "Je n'ai pas pensé être député un jour" », www.diasporas.fr, 20 août 2012.
48. Charles Gaïky Diene, « Moyens de campagne : ces bailleurs qui ont financé Macky », *Walfadjri*, 17 mars 2012. Les chiffres évoqués s'élèvent à près de 200 millions de francs CFA, soit environ 300 000 euros. Un de ses bailleurs, installé au Burkina Faso, qui a fait fortune dans le commerce du poisson fumé, puis du poisson congelé, a fait davantage parler de lui. Voir Pape Sambaré Ndour, « Harouna Dia : le financier de Macky est un milliardaire du Kéthiakh [poisson congelé] », *L'Observateur*, 1er avril 2012.
49. La faible participation des Sénégalais de l'extérieur aux élections législatives ne plaide peut-être pas en ce sens, à moins qu'elle ne serve au contraire d'argument pour rendre cette participation plus attrayante par l'octroi d'une représentation spécifique. Voir la proposition de réformes constitutionnelles dévoilée en janvier 2016.
50. C'est la thèse défendue dans la suite de cette étude à paraître prochainement (Smith, 2016): « Effet diaspora ou effet loupe ? Le vote des Sénégalais de l'extérieur et le vote des Sénégalais vu de l'extérieur ».

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Bibliographie

Ahanda, A.W. (2015), *Élections, vote et représentation politique des Africains de l'étranger. Suivi du Guide des opérations électorales en dehors des frontières nationales*, Paris, L'Harmattan.

Babou, D. (2011), « Un compagnonnage fécond avec la diaspora : la longue marche des Modou-Modou, *Sud Quotidien*, 18 avril.

Banque africaine de développement (2007), « Les transferts des fonds des migrants, un enjeu de développement ».

Batista, C., **Vicente**, P. (2011), "Do Migrants Improve Governance at Home? Evidence from a Voting Experiment?", *The World Bank Economic Review*, vol. XXV, n° 1, p. 77-104.

Bauböck, R. (2007), "Stakeholder Citizenship and Transnational Political Participation. A Normative Evolution of External Voting", *Fordham Law Review*, vol. LXXV, n° 5, p. 2393-2447.

Beck, L. (2008), *Brokering Democracy in Africa. The Rise of Clientelist Democracy in Senegal*, New York, Palgrave Macmillan, p. 198-219.

Boccagni, P., **Decimo**, F. (2013), "Mapping Social Remittances", *Migration Letters*, vol. X, n° 1, p. 1-10.

Boccagni, P., **Ramírez**, J. (2013), "Building Democracy or Reproducing 'Ecuadoreanness'? A Transnational Exploration of Ecuadorean Migrants External Voting", *Journal of Latin American Studies*, vol. XLV, n° 4, p. 721-750.

Boccagni, P., **Lafleur**, J.-M., **Levitt**, P. (2015), "Transnational Politics as Cultural Circulation. Toward a Conceptual Understanding of Migrant Political Participation on the Move", *Mobilities*.

Boltz-Laemmel, M., **Villar**, P. (2014), « Redistribution au sein de la famille étendue au Sénégal : le rôle des migrants internes et internationaux », CEPREMAP, Document de travail n° 1404.

Chauvet, L., **Gubert**, F., **Mesplé-Somps**, S. (2013), « Transferts migratoires et démocratisation », *in* P. Gonin, N. Kotlok, M-A. Pérouse de Montclos (éd.), *La Tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire.

Chauvet, L., **Mercier**, M. (2014), "Do Return Migrants Transfer Political Norms to their Origin Country? Evidence from Mali", *Journal of Comparative Economics*, n° 42, p. 630-651.

Collyer, M. (2014), "A Geography of Extra-Territorial Citizenship. Explanations of External Voting", *Migration Studies 2*, n° 1, p. 55-72.

Collyer, M., **Vathi**, Z. (2007), "Patterns of Extra-Territorial Voting", Working Paper T22, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex.

Commission électorale nationale autonome (2009), rapport.

Coquery-Vidrovitch, C. (2001), « Nationalité et citoyenneté en Afrique occidentale française : originaires et citoyens dans le Sénégal colonial », *Journal of African History*, n° 42, p. 285-305.

Cooper, F. (2014), *Citizenship between Empire and Nation. Remaking France and French Africa (1945-1960)*, Princeton, Princeton University Press.

Dedieu, J.-P. (2013), "Mali's Scattered Democracy. How Migrants from Paris to Guangzhou Influence the Vote", Foreign Affairs, août.

Dedieu, J.-P., **Gubert**, F., **Chauvet**, L., **Mesplé-Somps**, S., **Smith**, É. (2013), « Les "batailles" de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis », *Revue française de science politique*, vol. LXIII, n° 5, p. 865-892.

Dia, H. (2007), « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. XXIII, n° 3, p. 29-49.

Diaw, A., **Diop**, M.-C., **Diouf**, M. (2000), « Le baobab a été déraciné : l'alternance au Sénégal », *Politique africaine*, n° 78, p. 157-179.

Diop, M.-C. (dir.) (2008), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Paris, Dakar, Karthala, CREPOS, 2008.

Diouf, M. (2001), "The French Colonial Policy of Assimilation and the Civility of the Originaires of the Four Communes (Senegal). A Nineteenth Century Globalization Project", *Development and Change*, n° 29, p. 671-696.

Docquier, F., **Lodigiani**, E., **Rapoport**, H., **Schiff**, M. (2011), "Emigration and Democracy", IZA DP n° 5496, Institute for the Study of Labor, Bonn.

Dramé, P.S. (2015), *Association des Sénégalais d'Amérique. Une association modèle au service de la diaspora*, New York, Éditions Djiby Diagne.

Fall, P.D. (2010), « Diaspora et développement durable au Sénégal : un état des lieux de la politique gouvernementale de 2000 à nos jours », rapport ADPC.

Fouquet, T. (2008), « Migrations et "glocalisation" dakaroises », *in* M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal des migrations*, Paris, Karthala, p. 241-273.

Guèye, L. (1922), *De la situation politique des Sénégalais originaires des communes de plein exercice*, Paris, Éditions de la Vie universitaire.

Hartmann, C. (2015), "Expatriates as Voters? The New Dynamics of External Voting in Sub-Saharan Africa", *Democratization*, vol. XXII, n° 5, 2015, p. 906-926.

IDEA, IFE (éd.) (2007), *Voting from Abroad. The International IDEA Handbook*, Stockholm & Mexico City, IDEA & IFE, 2007.

Iheduru, O.C. (2011), "African States, Global Migration, and Transformations in Citizenship Politics", *Citizenship Studies 15*, n° 2, p. 181-203.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur

Itzigshon, J., **Villacres**, D. (2008), "Migrant Political Transnationalism and the Practice of Democracy. Dominican External Voting Rights and Salvadoran Home Town Associations", *Ethnic and Racial Studies*, vol. XXXI, n° 4, p. 664-686.

Jaulin, T. (2014), « Les territoires du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger », *Espace politique*, vol. XXIII, n° 2.

Johnson, W. (1971), *The Emergence of Black Politics in Senegal. The Struggle for Power in the Four Communes (1900-1920)*, Stanford, Stanford University Press.

Kane, O. (2011), *The Homeland is the Arena. Religion, Transnationalism and the Integration of Senegalese Immigrants in America*, New York, Oxford University Press, 2011.

Kapur, D. (2010), *Diaspora, Democracy and Development. The Impact of International Migration from India*, Princeton, Princeton University Press.

Jones, B. (2007), *Bringing Africa into the Study of Transnationalism. The Senegalese Global Nation-state*, thèse en science politique, University of Michigan.

Lafleur, J.-M. (2013), *Transnational Politics and the State. The External Voting Rights of Diasporas*, Londres, Routledge.

Levitt, P. (1998), "Social Remittances. Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion", *International Migration Review*, 1998, vol. XXXII, n° 4, p. 926-948.

Levitt, P., **Lamba-Nieves**, D. (2011), "Social Remittances Revisited", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. XXXVII, n° 1, p. 1-22.

Li, X., **McHale**, J. (2009), "Emigrants and Institutions", Banque mondiale, manuscrit, septembre.

Mahmoud, T.O., **Rapoport**, H., **Steinmayr**, A., **Trebesch**, C. (2013), "The Effect of Labor Migration on the Diffusion of Democracy. Evidence from a Former Soviet Republic", Kiel Working Papers, n° 1869, Kiel Institute for the World Economy, août.

Mazzucato, V. (2011), "Reverse Remittances in the Migration-Development Nexus. Two-Way Flows between Ghana and the Netherlands", *Population Space and Place*, n° 17, p. 454-468.

Mboup, M. (2001), *Les Sénégalais d'Italie. Émigrés, agents du changement social*, Paris, L'Harmattan.

Ministère des Sénégalais de l'extérieur (2007), « Le guide du Sénégalais de l'extérieur : mieux communiquer avec les compatriotes expatriés », mai.

Ndione, B. (2009), « Les transferts de fonds et de compétences des émigrés : enjeux socioéconomiques et stratégie politique au Sénégal », Organisation internationale pour les Migrations (OIM).

OCDE (2012), "Senegal", *Connecting with Emigrants. A Global Profile of Diasporas*, OECD Publishing.

Okyay, A., **Baser**, B. (2015), « How do expatriates' enfranchisement reconfigure transnational politics ? Analyzing the recente externl voting experience of Turkey and its diaspora(s) », communication au colloque « Voting at a distance : electors and elections in a transnational context », CERI, Sciences Po, 2 octobre 2015.

Riccio, B. (2005), "Talkin' about Migration. Some Ethnographic Notes on the Ambivalent Representation of Migrants in Contemporary Senegal", *Stichproben, Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, n° 8, p. 99-118.

Salzbrunn, M. (2002), « La campagne présidentielle sénégalaise en France », *Hommes et Migrations*, n° 1239, p. 49-53.

Salzbrunn, M. (2005), « Transferts culturels, transferts politiques : l'impact des transmigrants sur les élections présidentielles et législatives au Sénégal, de 1994 à 2001 », *in* M. Charef, P. Gonin (éd.), *Émigrés-immigrés dans le développement local*, Agadir, Éditions Sud-Contact, p. 311-328.

Schmitz, J. (2006), « Des "aventuriers" aux "notables urbains" : économies morales et communautés transnationales du fleuve Sénégal », *in* J.-F. Bayart, F. Adelkah (dir.), *Anthropologie du voyage et migrations internationales*, Paris, FASOPO, p. 94-136.

Smith, É. (2016), « Effet diaspora ou effet loupe? Le vote des Sénégalais de l'extérieur et le vote des Sénégalais vu de l'extérieur », Work in Progress, à paraître.

Tabar, P. (2014), "'Political Remittances'. The Case of Lebanese Expatriates Voting in National Elections", *Journal of Intercultural Studies*, vol. XXXV, n° 4, p. 442-460.

Thouvenel-Avenas, A. (2007), « L'alternance politique au Sénégal : 1980-2000 », mémoire de master 2, Sorbonne (Paris-4).

Tiberj, V., **Simon**, P. (2012), « La fabrique du citoyen. Origines et rapport au politique en France », Documents de travail INED, n° 175.

Tintori, G. (2009), "The Transnational Political Practices of 'Latin American Italians'", *International Migration*, vol. XLIX, n° 3, p. 168-188.

Vari-Lavoisier, I. (2015), "The Circulation of Monies and Ideas between Paris, Dakar and New York. The Impact of Remittances on Corruption", TSI Working Paper, n° 6, janvier.

Vengroff, R. (2007), "Senegal. A Significant External Electorate", *in* IDEA, IFE (éd.), *Voting from Abroad. The International IDEA Handbook*, Stockholm & Mexico City, IDEA & IFE, p. 200-204, 104-107.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Agence française de développement - - 213.39.19.38 - 06/01/2017 16h58. © De Boeck Supérieur